

11. aout 1810.

a J. E. le Ministre de l'Interieur etc. de l'Emp.

Monsieur

J'ai reçu la lettre du 12. Juillet par la quelle V. E. m' autorise à toucher sur la Caisse de la Consutte une somme de 16000. ^{La quelle qui avec les} ~~qui sont aux 8000.~~ que

sur un 4486

si je touchai vers la fin de Juin ^{en} parment celle de 24000. ~~Sur~~ sur cette somme j'ai suivant les instructions de V. E. remboursé à M. Corbonia les

payement qu'il m'avoit faits pour Mai, Juin & Juillet Et Balance faite de la différence de change entre l'Epogue de son payement et celle de ce remboursement. Sur ce 4486 l'ist il m' est resté 118. ^{1.} 44. ³ ou 633 l. 65. c. ainsi que cela est établi par les Bordereaux de cette operation que je tiens ci joint à V. E.

au moyen de la nouvelle voie par la quelle V. E. me seroit dorénavant touché les fonds de l'Ecole il faut compter comme un avantage la perte qu'elle n'aura plus a subir par l'effet de change, ~~mais~~ mais si me reste plus que à l'effet V. E. de faire regulariser le

~~fait~~ fait par un nouveau credit qu'elle veut de m'ouvrir sur la Caisse de la Consutte, de maniere qu'il ne soit pas besoin d'un ordre particulier pour chaque payement. Car tel étoit l'avantage que j'avois avec le Banque, de recevoir chaque mois d'avance et sans aucun retard, le credit de l'Ecole étant pour une année.

M. Trest Membre de la Consutte à qui j'ai exposé

215 bis

11. mai 1810

L'embarras où me jetteroit le moindre retard
m'a prouvé d'être de son côté à J. E. le Ministre
du Trésor public pour qu'il voulut bien s'entendre
à l'apert avec V. E. organiser la chose sur le même
pied.

que V. E. me permette de lui l'assurer d'en avoir
demandé et de faire que je mettrois constamment
à l'exécution ~~de tout ce qui est en moi~~ ~~second~~
je vous prie d'entreprendre pour l'Établissement ~~qui je~~
en pourrai de Diriger.